



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **12 janvier 2023** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2022-13**.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure Tableau 22 de l'article 194 du règlement Z2019 concernant la superficie d'un enseigne sur poteau ainsi que l'implantation d'un enseigne sur poteau La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

1. D'autoriser une superficie d'enseigne sur poteau à 2,23 mètres carrés au lieu de 1,5 mètre carré, tel que prévu au Tableau 22 de l'article 194 du règlement de zonage Z2019;
2. D'autoriser l'implantation d'un enseigne sur poteau à 0,5 mètre des limites de terrains avant et gauche au lieu de 1 mètre tel que prévu au Tableau 22 de l'article 194 du règlement de zonage Z2019.

Identification du site concerné :

Cette construction est projetée dans la zone V1-1, sur le lot 5 825 191, sise au, 348 à 350, rue Saint-Jacques.

La demande est formulée par Monsieur Alfonso Urizar Meyer.

Cette demande est faite suivant l'occupation du bâtiment par AWW Media.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce vingtième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Julie Archambault
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière